Soumis à l'avis du CSE en réunion du 14 Février 2019, les élus présents au vote (dont 10 élus CFTC) se sont prononcés Défavorables à l'unanimité sur le projet présenté par la Direction.

Déclaration CFTC : Situation économique et financière de GBT (Comptes annuels 2017 et prévisionnel 2018)

Les élus CFTC se sont majoritairement prononcés, comme le CSE, défavorables sur la politique financière de GBT.

Malgré l'amélioration notable des résultats du marché France, nous déplorons l'opacité qui demeure dans les comptes de l'entreprise, notamment au travers du mécanisme de transfert pricing, qui reste à la main des décideurs du groupe, sans que les éléments qui le constituent soient clairement explicités. Les subventions d'équilibre versées viennent certes soutenir notre situation financière, mais elles entretiennent une relation de dépendance sur laquelle les responsables France n'ont aucune visibilité.

La centralisation des revenus complémentaires sur le Royaume Uni rend l'évaluation de la réelle valeur ajoutée crée en France impossible, voire la « déguise » laissant là aussi le marché dépendant de décisions sans aucun pouvoir de décision local.

Plus que sur ces éléments, la CFTC s'inquiète des alertes sur la réalité des comptes qui découlent des importants dysfonctionnements liés à la facturation. Les comptes laissent apparaitre de grosses pertes liées à des erreurs ou oublis de facturation, qui subsistent encore aujourd'hui, alors que de nouvelles problématiques émergent. Les outils mis en place par le Groupe (Netsuite, AGM, Suntec), ou la façon dont ils ont été déployés ne sont pas adaptés aux besoins du marché, ou pire ne contiennent pas les contrôles nécessaires permettant d'assurer que toutes les prestations délivrées à nos clients sont bien comptabilisées, facturées sur les bons comptes et encaissées. En regard, ces mêmes outils n'assurent pas non plus que nos fournisseurs sont payés dans les délais. L'internalisation des services comptables en Inde mise en œuvre en 2017 qui devait « améliorer » la qualité et la performance sur ces points reste à nos yeux sans effet positif, voire dégrade encore une situation déjà préoccupante.

Tous ces éléments impactent fortement par effet boomerang nos opérations qui doivent palier à ces dysfonctionnements et à l'absence de contrôles pertinents. Enfin, les opérationnels subissent en plus les régularisations comptables et pertes enregistrées qui au final viennent dégrader l'appréciation de leurs performances.

La CFTC s'inquiète fortement de cette situation, qui s'inscrit dans le temps depuis 2016 sans que la situation générale n'ait fait l'objet d'une analyse exhaustive. De nouveaux dysfonctionnements apparaissent encore fortuitement, qui de plus sont de nature à mettre en péril nos relations clients, et sans que les problèmes structurels antérieurs ne soient eux même résolus. La CFTC souligne que l'ambition d'excellence que GBT demande à ses employés au quotidien ne semble pas s'appliquer aux responsables de ces projets et outils, alors que même les conséquences de ces erreurs pèsent sur celles et ceux qui déjà les subissent : conseillers voyages et coachs, collaborateurs de meetings and events, et commerciaux notamment.

****

Soumis à l'avis du CSE en réunion du 14 Février 2019, les élus présents au vote (dont 7 élus CFTC) se sont prononcés Défavorables à la majorité sur le projet présenté par la Direction.

Déclaration CFTC : Projet de plan Incentive Sales 2019

Lors de la consultation 2018, le CE avait réservé son avis (majoritairement abstention) sur le projet d'incentive Sales notamment au regard de l'introduction de nouveaux critères, et que malgré l'engagement pris, le suivi spécifique sur cet aspect et malgré les demandes répétées des élus n'a pas été communiqué à l'instance.

De nouveau cette année, la direction introduit de nouvelles modalités de calcul, qui nous assure t'on sera favorable aux commerciaux, sans toutefois nous apporter la claire visibilité sur le bénéfice tant sur les changements intervenus l'an dernier que ceux à venir en 2019.

En conséquence, les élus CFTC ne peuvent se prononcer favorablement sur ce plan du fait de l'absence d'éléments factuels démontrant sans doute possible que la rémunération variable des commerciaux ne sera pas encore dégradée en 2019, à l'encontre même du l'objectif de motivation qu'il doit représenter.

****